

# Mise à jour sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan :

MISE À JOUR AVRIL-JUIN 2025

## À propos de cette mise à jour

Cette mise à jour sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, couvrant la période d'avril à Juin 2025, <sup>1</sup> est basé sur la surveillance par Le Service des droits de l'homme de la MANUA a agi conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité de l'ONU.<sup>2</sup>

## Droits des femmes et des filles

### Éducation

Les autorités de facto continuent d'empêcher les femmes et les filles d'accéder à l'éducation au-delà de la sixième année.<sup>3</sup> Le 27 avril, les autorités de facto Autorité nationale des examens, annoncée Il est prévu d'organiser l'examen d'entrée à l'université (kankor) pour les élèves du secondaire du 28 mai au 11 juillet.<sup>4</sup> Aucune mention n'a été faite concernant l'inclusion des femmes et des filles.

### Liberté d'expression et liberté de mouvement

Le contrôle exercé par les autorités de facto sur le respect par les femmes de l'instruction sur le hijab<sup>5</sup> La situation semble s'être intensifiée dans certaines régions du pays. Par exemple :

- À Hérat, en mai, les inspecteurs de facto de la Propagation de la vertu et de la Prévention du vice ont commencé à exiger des femmes le port du tchador (un manteau couvrant toute la tête). Entre le 8 et le 30 mai, à Hérat, des dizaines de femmes ont été jugées non conformes à l'instruction sur le hijab.

parce qu'ils ne portaient pas de tchadors<sup>6</sup> se sont vu interdire de facto l'accès aux marchés ou l'utilisation des transports publics Inspecteurs de la propagation de la vertu et de la prévention des vices. Plusieurs femmes ont été détenues jusqu'à ce que leurs proches leur apportent un tchador.

- En juin, la MANUA a également enregistré des cas dans la ville de Tirinkot, province d'Uruzgan, où des femmes qui portaient un hijab au lieu d'une burqa<sup>7</sup> ont été arrêtées par des forces de l'ordre de facto. Inspecteurs de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice.

Les départements provinciaux de facto pour la propagation de la vertu et la prévention du vice appliquent l'exigence de mahram<sup>8</sup> d'une manière qui n'est pas clairement spécifiée par la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice ou d'autres instructions émises par les départements de facto. Ministère. La MANUA a reçu des informations selon lesquelles des inspecteurs de facto de la Propagation de la vertu et de la Prévention des vices ordonnaient aux dispensaires, magasins, marchés, administrations et chauffeurs de taxi de refuser des services aux femmes non accompagnées d'un mahram. Par exemple, le 13 avril, dans la province de Kandahar, district d'Upper Maywand, des inspecteurs de facto de la Propagation de la vertu et de la Prévention des vices ont rappelé aux chauffeurs, agents de voyages et voyageurs à la gare routière locale que les femmes et les filles n'étaient pas autorisées à voyager sans un mahram.

Les femmes se sont également vu refuser l'accès aux espaces publics de loisirs tels que les parcs et les jardins, conformément au ministère de facto de la Propagation de la vertu et prévention de la

[1] Toutes les dates mentionnées se réfèrent à 2025, sauf indication contraire.

[2] Résolution 2626 (2022) du Conseil de sécurité des Nations Unies, prolongée par la résolution 2777 (2025).

[3] Les autorités de facto ont initialement fermé les écoles aux filles au-delà de la sixième année en septembre 2021, puis ont annoncé le 23 mars 2022 que les écoles de filles au-delà de la sixième année resteraient fermées. Les femmes et les filles n'ont plus le droit de suivre l'enseignement supérieur depuis décembre 2022.

[4] L'annonce a été faite lors d'une conférence de presse le 27 avril 2025. Source : GMIC Afghanistan [@gmicafghanistan], YouTube, 27 avril 2025. Disponible sur : [https://youtu.be/3\\_VQjC9qU8s?si=I2Nb50lUKWQ5RrKC](https://youtu.be/3_VQjC9qU8s?si=I2Nb50lUKWQ5RrKC) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[5] Le 7 mai 2022, le ministère de facto de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice a introduit le décret sur le hijab exigeant que les femmes couvrent entièrement leur corps (à l'exception des yeux). La loi sur la promotion de la vertu et la prévention du vice, rendue publique le 21 août 2024, a codifié l'obligation du hijab. Voir aussi : MANUA, Situation des droits de l'homme en Afghanistan : Mise à jour de juillet à septembre 2024, 31 octobre 2024.

Disponible sur : [https://unama.unmissions.org/sites/default/files/english\\_-\\_unama\\_-\\_update\\_on\\_rh\\_situation\\_in\\_afghanistan\\_-\\_july-sept\\_2024.pdf](https://unama.unmissions.org/sites/default/files/english_-_unama_-_update_on_rh_situation_in_afghanistan_-_july-sept_2024.pdf) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[6] Un manteau couvrant tout le corps, la tête et le corps.

[7] Un manteau couvrant tout le corps qui couvre la tête et comprend un écran en maille sur les yeux.

[8] Le 31 décembre 2021, le ministère de facto de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice a annoncé que les femmes ne devaient pas voyager sans mahram sur plus de 78 km. En vertu de l'article 20 de la Loi pour la Propagation de la Vertu et la Prévention du Vice, les chauffeurs ne doivent pas proposer de transport aux femmes non accompagnées d'un mahram.

Consigne de Vice de novembre 2022 interdisant aux femmes d'utiliser les parcs, les salles de sport et les bains publics. Par exemple :

- Le 23 mai, dans la province de Ghor, Lal Wa District de Sarjangal : la police de facto a contraint plusieurs familles à quitter une zone de loisirs. Elle leur a conseillé de ne pas fréquenter les aires de pique-nique extérieures avec des femmes.
- De même, le 16 mai, dans la province d'Herat, dans le district d'Injil, le pont Pul Pashtun, de facto Les inspecteurs de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice ont empêché les groupes familiaux avec des femmes et des filles d'accéder à une zone de loisirs ouverte, permettant uniquement aux groupes exclusivement masculins d'accéder à la zone.

## Travail

La MANUA a reçu divers rapports selon lesquels les autorités de facto entravent le droit des femmes au travail, bien qu'elles affirment publiquement que l'Islam permet aux femmes de travailler et d'être entrepreneures :

9

- Au cours de la période considérée, la MANUA a enregistré des rapports faisant état de Les autorités ont appliqué l'interdiction de juillet 2023 sur les salons de beauté pour femmes, les esthéticiennes qui exploitaient secrètement des salons de beauté ayant été arrêtées puis libérées après s'être engagées à ne pas répéter le même acte ou avoir été averties de ne pas répéter le même acte.
- En mai, dans la province de Kandahar, un Une instruction a été introduite exigeant que les travailleuses de santé soient accompagnées au travail par un mahram muni d'une « carte d'identité de mahram ». Cette carte est délivrée par le Département de facto.

Le Département de la Santé Publique établit le lien de parenté entre le titulaire de la carte et l'agent de santé. La procédure de demande de carte d'identité de mahram serait fastidieuse et pourrait prendre plusieurs semaines, car elle nécessite la vérification du lien de parenté par le Département de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice, en place de facto , et par un membre de la communauté locale (par exemple, un malik, un imam ou un ancien du village).

- En mai, des dizaines de femmes employées nationales des Nations Unies ont reçu des menaces de mort explicites de la part d'individus non identifiés en lien avec leur travail auprès de la MANUA et d'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies, exigeant que l'ONU mette en œuvre des mesures provisoires pour protéger leur sécurité. Lors d'échanges ultérieurs avec les autorités de facto , elles ont informé la MANUA que leur personnel n'était pas responsable. Cependant, une enquête du ministère de l'Intérieur de facto est en cours.<sup>10</sup>

## Violences sexistes à l'égard des femmes et des filles

Au cours de la période considérée, de facto Le ministère de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice a publié de nombreuses annonces sur son compte X11 concernant le traitement des dossiers liés aux droits des femmes à travers le pays. Le 28 mai, le ministère de la

La Cour suprême a annoncé que du 1er janvier au 29 mars 2025, les tribunaux de facto avaient traité 6 516 affaires et questions liées aux femmes, y compris des affaires liées au décret sur les droits des femmes de décembre 2021.<sup>12</sup>

Les cas comprenaient : 1 332 liés à la violence faite aux femmes

[9] Voir, par exemple, les commentaires du porte-parole du ministère de facto de la propagation de la vertu et de la prévention du vice sur le droit des femmes au travail à Al Jazeera le 31 août 2022. Source : Al Jazeera, Taliban official says Islam grants women right to education, work, 31 août 2022. Disponible sur : <https://www.aljazeera.com/news/2022/8/31/taliban-official-says-islam-grants-women-right-to-education-work> [dernière consultation le 8

Juillet 2025].

[10] MANUA, Briefing au Conseil de sécurité des Nations Unies par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Roza Otunbayeva, 23 juin 2025. Disponible à l'adresse suivante : [https://unama.unmissions.org/sites/default/files/briefing\\_to\\_the\\_un\\_security\\_council\\_by\\_the\\_secretary-generals\\_Representant\\_spcial\\_pour\\_l'Afghanistan\\_-\\_23\\_juin\\_2025.pdf](https://unama.unmissions.org/sites/default/files/briefing_to_the_un_security_council_by_the_secretary-generals_Representant_spcial_pour_l'Afghanistan_-_23_juin_2025.pdf) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[11] @MOPVPE], X (anciennement Twitter). Disponible sur : <https://x.com/MOPVPE> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[12] Le 3 décembre 2021, le chef taliban a publié un décret en dix articles sur les droits des femmes (décret n° 395). Entre autres droits, le décret accordait à « une femme adulte » le « droit de consentir au mariage ». Voir : Zabihullah (.) — @Zabehulah\_M33], X (anciennement Twitter), 3 décembre 2021, 11h26. Disponible à l'adresse : [https://twitter.com/Zabehulah\\_M33/status/1466662484375326720](https://twitter.com/Zabehulah_M33/status/1466662484375326720) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

droits de succession et de propriété, et 2 602 liés à l'enregistrement d'un acte de propriété au nom d'une femme où la propriété a été déterminée comme étant mahr (dot).<sup>13</sup> Il n'existe aucune information publiquement disponible expliquant comment le ministère de facto de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice, et le ministère de facto de la

La Cour suprême a traité ces affaires.

Entre le 1er avril et le 30 juin, la MANUA a recensé des cas de violences sexistes contre des femmes et des filles, notamment des cas où des responsables des autorités de facto ont été accusés d'être à la fois auteurs et exécuteurs de mariages forcés. Le décret du 3 décembre 2021 sur les droits des femmes, promulgué par le chef taliban, interdit les mariages forcés.

### Rapport de la MANUA sur les risques en matière de droits de l'homme auxquels sont confrontés les rapatriés

Le 24 juillet, la MANUA a publié le rapport intitulé « Pas de refuge : les risques pour les droits de l'homme auxquels sont confrontées les personnes renvoyées involontairement en Afghanistan ». Le rapport détaille les risques en matière de droits humains auxquels sont exposés certains groupes de population s'ils sont renvoyés involontairement en Afghanistan. Parmi les personnes exposées à un risque accru figurent les femmes et les filles, les anciens responsables du gouvernement de la République islamique d'Afghanistan et les membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, les militants de la société civile, les défenseurs des droits humains et les journalistes. Des personnes ayant travaillé avec d'anciennes ambassades étrangères basées à Kaboul ont également signalé avoir été ciblées par les autorités de facto .

Le rapport s'appuie sur des entretiens avec 49 personnes appartenant à ces groupes de population spécifiques et renvoyées contre leur gré en Afghanistan. Nombre d'entre elles ont exprimé de sérieuses inquiétudes quant à leur sécurité après leur retour au pays, certaines d'entre elles révélant

La MANUA a déclaré qu'ils avaient été arrêtés arbitrairement et/ou maltraités par les autorités de facto .

Le rapport appelle les autorités de facto , comme

les responsables des obligations de l'Afghanistan en matière de droits de l'homme, pour garantir que personne ne soit pris pour cible après son retour en Afghanistan, notamment en maintenant leur propre amnistie, déclarée publiquement, pour les anciens responsables du gouvernement et les membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes.

Le rapport appelle également la communauté internationale, et en particulier les États membres qui ont accueilli des Afghans au fil des ans, à accroître la disponibilité de voies sûres pour la réinstallation des Afghans en danger. Il appelle les États membres à s'abstenir de renvoyer des migrants et des réfugiés afghans en Afghanistan en l'absence d'une évaluation individualisée visant à garantir que leur retour ne constitue pas une violation de leurs droits humains.

### Peine de mort

Le 11 avril, les autorités de facto ont procédé à des exécutions publiques à Badghis, Farah et Provinces de Nimroz :

- À Badghis, dans la ville de Qala-e-Naw, deux hommes condamnés pour des meurtres distincts ont été exécutés en public dans le stade. Ils ont été abattus par les proches de leurs victimes respectives.
- À Nimroz, ville de Zaranj, à Shahid Au stade Haqqani, un homme reconnu coupable de meurtre a été exécuté en public. L'homme a été exécuté par le père de la victime, qui a tiré sur lui (qui était menotté et les yeux bandés) par derrière, avec un AK-47.
- À Farah, dans la ville de Farah, dans le sport Dans un stade, un homme condamné pour meurtre a été exécuté en public. L'homme a été abattu par la femme et le fils de la victime.

[13] Cour suprême d'Afghanistan (@) (SupremeCourt\_af), X (anciennement Twitter), 28 mai 2025, 17h11. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1927706679551889589](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1927706679551889589) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[14] MANUA, Pas de refuge : Risques pour les droits de l'homme auxquels sont confrontées les personnes renvoyées involontairement en Afghanistan, 24 juillet 2025. Disponible sur : [https://unama.unmissions.org/sites/default/files/unama\\_hrs\\_-\\_human\\_rights\\_risks\\_and\\_returns\\_-\\_3\\_august\\_25\\_final.pdf](https://unama.unmissions.org/sites/default/files/unama_hrs_-_human_rights_risks_and_returns_-_3_august_25_final.pdf)

À chaque fois, les autorités de facto auraient tenté d'encourager les familles des victimes à gracier les auteurs afin d'éviter l'application de la peine de mort. Ces efforts ont finalement échoué. Des centaines de résidents locaux, ainsi que de hauts responsables de facto, ont assisté aux exécutions.

fonctionnaires.

La Cour suprême de facto a déclaré dans ses comptes X que, pour chaque exécution, la décision d'imposer la peine de mort avait été examinée par les Cours de première instance, d'appel et suprême et approuvée par le chef des talibans avant d'être exécutée.

En réponse à une publication de la MANUA sur X concernant les exécutions, 15 les

Le porte-parole de la Cour suprême a publié une déclaration le 12 avril, affirmant qu'aucune autorité étrangère n'a le droit d'interférer dans la charia, la religion ou le système judiciaire de l'« Émirat islamique d'Afghanistan » (AIE).<sup>16</sup> Le ministère des Affaires étrangères de facto a publié une déclaration le 16 avril, indiquant qu'il considérerait l'application des peines prescrites par la charia comme une obligation religieuse.<sup>17</sup>

Depuis août 2021, les autorités de facto ont procédé à six exécutions publiques sanctionnées par la justice dans les provinces de Farah, Laghman, Ghazni, Jawzjan et Paktya (en plus des incidents mentionnés ci-dessus).

## Châtiments corporels

Les autorités de facto continuent d'appliquer des châtiments corporels judiciaires en public chaque semaine. Ces sanctions s'ajoutent souvent aux peines de prison.

Entre le 1er avril et le 30 juin, la Mission des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (MANUA) a déployé des opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales (MANUA) pour

[15] UNAMA News [@UNAMAnews], X (anciennement Twitter), 11 avril 2025, 17h54. Disponible sur : <https://x.com/UNAMAnews/status/1910685362160025949> [dernière consultation le 9 juillet 2025].

[16] @] rashid\_haqqani], X (anciennement Twitter), 12 avril 2025, 16h09. Disponible sur : [https://x.com/rashid\\_haqqani/status/1911021307971457469](https://x.com/rashid_haqqani/status/1911021307971457469) [dernière consultation le 9 juillet 2025].

[17] Ministère des Affaires étrangères – Afghanistan [@MoFA\_Afg], X (anciennement Twitter). (1) Anglais : 16 avril 2025, 13h28. Disponible sur : [https://x.com/MoFA\\_Afg/status/1912430462003269883](https://x.com/MoFA_Afg/status/1912430462003269883) ; (2) Pachtoune : 16 avril 2025, 12h02. Disponible sur : [https://x.com/MoFA\\_Afg/status/1912408705783472140](https://x.com/MoFA_Afg/status/1912408705783472140) ; (3) Dari : 16 avril 2025, 13h28. Disponible sur : [https://x.com/MoFA\\_Afg/status/1912408705783472140](https://x.com/MoFA_Afg/status/1912408705783472140) [tous consultés pour la dernière fois le 9 juillet 2025].

[18] M.Abdul Mateen Qani @] abdulmateenqani], X (anciennement Twitter), 26 juin 2025, 9h42. Disponible sur : <https://x.com/abdulmateenqani/status/1938102936531349558> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

Les droits humains ont fait l'objet de châtiments corporels judiciaires contre au moins 234 personnes (185 hommes, 48 femmes et un garçon).

## D'anciens fonctionnaires du gouvernement et Défense nationale afghane et membres des forces de sécurité (ANDSF)

Entre le 1er avril et le 30 juin, la MANUA a documenté au moins huit cas d'arrestation et de détention arbitraires et au moins trois cas de torture et de mauvais traitements d'anciens responsables gouvernementaux et d'anciens membres des ANDSF, en plus d'au moins sept cas

meurtres d'anciens membres de l'ANDSF.

Lors d'une visite dans la province de Kapisa le 26 juin, le ministre de l'Intérieur de facto, Sirajuddin Haqqani, a réaffirmé l'engagement des autorités de facto en faveur de l'amnistie générale pour les personnes affiliées à l'ancien gouvernement et aux forces de sécurité, déclarant que personne n'a la permission de « lever la main sur les droits de qui que ce soit ».<sup>18</sup>

### Domages causés aux civils

Entre le 1er avril et le 30 juin, trois attaques à l'engin explosif improvisé à Mazar-e-Sharif ont causé des dommages aux civils :

- Le 7 avril, un engin explosif improvisé attaché à un Un pousse-pousse a explosé, blessant trois hommes adultes. Le Front pour la liberté en Afghanistan a revendiqué l'attentat.
- Le 9 avril, l'explosion d'un engin explosif improvisé a blessé quatre hommes adultes. L'explosion aurait visé un véhicule des forces de sécurité de facto stationné dans le secteur. Le Front pour la liberté en Afghanistan a revendiqué

responsabilité de l'attaque.

- Le 14 avril, un engin explosif improvisé a explosé, tuant un homme et blessant neuf hommes et un garçon. L'attaque n'a pas été revendiquée.

Les restes explosifs de guerre continuent également de causer des dommages aux civils, les enfants constituant la majorité des victimes. La MANUA a recensé 70 victimes (18 filles, 35 garçons, 4 femmes, 13 hommes) en raison de restes explosifs de guerre.

## Incidents transfrontaliers

Des incidents transfrontaliers dans les provinces de Kunar et de Nuristan ont fait des victimes civiles.

Afghanistan :

- Dans la nuit du 11 avril au Nuristan  
Dans la province de Kamdesh, dans le district de Kamdesh, dans le village de Gawardesh et dans les régions de Doba et de Mandragal, des obus de mortier tirés par les forces militaires pakistanaises ont blessé deux hommes, une femme et un garçon de quatre ans. Deux maisons ont été endommagées et plusieurs têtes de bétail ont été tuées.
- Le 12 juin, dans la province de Kunar, district de Dangam, région de Baidad, des éclats d'obus de mortier tirés par les forces militaires pakistanaises ont blessé une adolescente. Elle a été hospitalisée pour ses blessures.
- Le 13 juin, dans la province de Kunar, district de Dangam, région de Dubandai, des obus de mortier tirés par les forces militaires pakistanaises ont tué un garçon de 13 ans.
- Le 19 juin, dans la province de Kunar, district de Dangam, région de Loya Giriga, des obus de mortier tirés par les forces militaires pakistanaises ont blessé une femme adulte. Elle a été hospitalisée pour ses blessures.

## Arrestations massives de membres de la Communauté ouzbèke dans la province de Faryab

Le 8 juin 2025, dans la province de Faryab, Dawlat District d'Abad, village de Quzby Qala, affrontements entre membres de la communauté locale pachtoune et

Les communautés ouzbèkes ont abouti à l'arrestation d'au moins 87 personnes ouzbèkes par les forces de l'ordre de facto. Deux garçons pachtoune ont également été arrêtés en lien avec l'incident.

L'altercation a eu lieu après qu'un groupe de jeunes Pachtoune a lancé des pétards sur un groupe de femmes ouzbèkes, ce qui a entraîné une altercation physique entre les jeunes Pachtoune et un groupe d'hommes ouzbèkes témoins de l'incident. La police de facto et le GDI ont arrêté les deux groupes impliqués dans l'altercation, ainsi qu'une trentaine d'hommes ouzbèkes qui tentaient d'empêcher l'arrestation des jeunes.

Plus tard le même jour, des villageois ouzbèkes se sont rassemblés et ont protesté contre les arrestations, prenant notamment d'assaut le poste de police.

Entre le 8 et le 10 juin 2025, la police a arrêté environ 48 autres villageois ouzbèkes de sexe masculin qui auraient participé aux manifestations, dont des enfants. Ils ont tous été libérés par la suite.

## Campagnes d'éradication du pavot en Badakhshan

Des cas d'arrestation et de détention arbitraires, de mauvais traitements et de meurtres de manifestants contre les activités d'éradication du pavot menées par les autorités de facto ont été enregistrés au Badakhshan en mai et juin :

- Le 5 mai, dans le district d'Argo, une vingtaine d'agriculteurs ont été arrêtés par les forces militaires de facto après avoir protesté contre les efforts d'éradication du pavot déployés par les autorités de facto. Certains auraient été battus.
- Le 25 mai dans le district de Jurm, de facto  
Les forces militaires ont ouvert le feu sur les manifestants, tuant un homme et en blessant six autres.
- Le 19 juin, dans le district de Khash, les forces de sécurité de facto ont ouvert le feu sur des manifestants et en ont battu plusieurs.
- Le 30 juin dans le district de Khash, de facto  
Les forces de sécurité ont ouvert le feu sur les manifestants, tuant au moins huit hommes

et blessant 22 autres personnes (21 hommes et une fille). Le lendemain, les forces de sécurité de facto ont ouvert le feu sur les personnes en deuil lors de la cérémonie d'enterrement des personnes tuées le 30 juin, tuant au moins un homme et en blessant 12 autres.

Le 1er juillet, dans une interview accordée à BBC Pashto, le gouverneur provincial de facto du Badakhshan a confirmé que les affrontements entre manifestants et forces de sécurité de facto avaient fait des victimes, sans toutefois fournir de précisions.

Bilan des victimes. Il a également reconnu le manque d'équipements non létaux de contrôle des foules dans la province, déclarant : « Dans les régions montagneuses et reculées d'Afghanistan, il n'existe pas d'outils tels que les gaz lacrymogènes ou les canons à eau pour disperser les manifestants. Nous avons demandé ces équipements. » 19

En mai 2024, en réponse à des incidents similaires dans les districts de Khash, Daraïem et Argo, les autorités de facto ont annoncé sur X qu'un comité avait été formé pour enquêter sur « le processus d'éradication du pavot et les problèmes rencontrés au Badakhshan ».20 Aucune information sur le résultat de ces enquêtes n'a été partagée publiquement.

## Situation du secteur des médias

L'espace réservé aux médias privés continue de se réduire, en raison de divers facteurs, notamment les difficultés économiques générales du pays.

et le retrait des financements des donateurs. Les politiques promulguées par les autorités de facto étouffent le débat significatif et limitent le contenu des médias, ce qui à son tour nuit à l'audience et décourage les investissements financiers et l'aide internationale au secteur des médias. En conséquence, certains médias privés ont

Selon certaines sources, certains services auraient réduit leurs effectifs d'un tiers à la moitié, tandis que d'autres prévoient de nouvelles réductions, voire des fermetures. L'accès à l'information est de plus en plus limité pour la population afghane, ce qui limite le débat public sur un large éventail de questions.

Bien que ne faisant pas directement référence aux médias, le discours du chef taliban du 4 juin à l'occasion de l'Aïd-ul-Adha a souligné la nécessité de « l'unité et de l'harmonie » et l'importance de l'obéissance aux dirigeants.21 La veille, le 3 juin, un article du quotidien Shariat (une publication alignée sur les autorités de facto ) affirmait que les médias qui rapportaient sur les droits de l'homme étaient affiliés aux ennemis de l'islam et qu'ils utilisaient les droits de l'homme comme couverture pour « promouvoir la prostitution ».22

L'article 17 de la loi sur la propagation de la vertu et la prévention du vice exige de facto Propagation de la vertu et prévention du vice Des inspecteurs sont chargés d'empêcher la publication de contenus qui contredisent la charia ou contiennent des images d'êtres vivants.23 Au moment de la rédaction du présent rapport, environ la moitié des provinces afghanes sont soumises à un certain niveau d'interdiction des images d'êtres vivants, allant de l'interdiction des photos des personnes de facto les autorités sont amenées lors de réunions à interdire totalement les images d'êtres vivants à la télévision.

Le 29 juin, lors d'une réunion, le ministère de l'Information et de la Culture de facto a présenté aux représentants des médias une nouvelle directive réglementant les contenus politiques dans les médias. Cette directive rétablit les talk-shows politiques, suspendus en février 2025. Elle impose aux analystes politiques de s'y conformer.

[19] BBC Pashto, 1er juillet 2025 (en pachto). Disponible sur : <https://www.bbc.com/pashto/articles/c3vddyknz5qo> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[20] Zabihullah Mujahid [@Zabehulah\_M33], X (anciennement Twitter), 4 mai 2024, 23h51. Disponible sur : [https://x.com/Zabehulah\\_M33/status/1786838702213280018](https://x.com/Zabehulah_M33/status/1786838702213280018) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[21] The Afghanistan Official Voice, Message de félicitations de Son Altesse l'émir al-Mu'minin, Cheikh al-Quran wal-Hadith, Mawlawi Hibatullah Akhundzada (qu'Allah le protège), à l'occasion propice de l'Aïd al-Adha, 4 juin 2025. Disponible sur : <https://www.alemarahenglish.af/message-de-felicitations-de-son-altesse-amir-al-muminin-cheikh-al-coran-wal-hadith-mawlawi-hibatullah-akhundzada-qu-Allah-le-protège-à-l'occasion-propice-de-l'aïd-al-adha/> [dernière consultation le 9 juillet 2025].

[22] Shariat Daily, 3 juin 2025 (en pachto). Disponible sur : <https://shariatdaily.com/%D9%82%D8%B6%D8%A7%D9%88%D8%AA-%D8%B1%D8%A7-%D8%A8%D9%87-%D8%AE%D9%88%D8%AF%D8%AA%D8%A7%D9%86-%D9%88%D8%A7%DA%AF%D8%B0%D8%A7%D8%B1%DB%8C%D8%AF/>

[dernière consultation le 9 juillet 2025].

[23] Ministère de la Justice de facto [@MojAfghanistan], X (anciennement Twitter), 21 août 2024, 16h06. Disponible sur : <https://x.com/mojafghanistan/status/1826221822846591036?s=46> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

à la charia et pour obtenir une carte d'identité publié par le ministère de facto de l'Information et de la Culture. Un comité placé sous la supervision du ministère de facto de l'Information et de la Culture a également été créé pour surveiller tous les contenus politiques.

## Liberté d'expression

Les autorités de facto ont également renforcé leur surveillance et leurs restrictions sur les réseaux sociaux et la poésie, restreignant encore davantage la liberté d'expression.

Français En mai, le ministère de facto de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice a annoncé qu'il avait étendu sa surveillance des médias sociaux.<sup>24</sup> Le 14 mai 2025, le porte-parole du ministère de facto a déclaré que « l'utilisation des médias à des fins de déviation intellectuelle, d'insulte et d'humiliation, de préjugés ethniques et contre les valeurs religieuses est légalement un crime. Aucun individu ou institution n'est autorisé à se livrer à des activités illégales sur les médias sociaux. »<sup>25</sup> Le même mois, la MANUA a documenté l'arrestation de cinq individus, dans les provinces de Baghlan, Balkh, Kunduz et Zabul, par des inspecteurs du Département de facto de la Propagation de la Vertu et de la Prévention du Vice. Ils ont été accusés d'avoir publié des vidéos au contenu inapproprié sur TikTok.

Le 19 juin, le chef taliban a approuvé la loi sur la réglementation des rassemblements de poésie, qui vise à réglementer la poésie conformément aux principes et à la culture islamiques.<sup>26</sup> Au moment de la rédaction de ce rapport, la loi n'avait pas encore été publiée au Journal officiel. Cependant, le 30 juin, le ministère de l'Information et de la Culture de facto a organisé un séminaire de trois jours avec ses homologues provinciaux de facto, ainsi que

Départements de droit.<sup>27</sup>

## Administration de la justice

Entre avril et juin, divers de facto les institutions ont fait des annonces concernant l'administration de la justice :

- Le 24 avril, le ministère de facto de Le ministère de la Justice a annoncé avoir publié dix lois au Journal officiel au cours des trois dernières années et demie, dont les lois sur la prévention de l'accapement des terres et la restitution des terres confisquées, la propagation de la vertu et la prévention du vice, l'audition des plaintes, le change et les services financiers, les zones industrielles et la location des terres de l'émirat, ainsi que quatre procédures, un règlement et des dizaines de décrets, édits et directives du chef taliban. Il a également indiqué avoir finalisé 196 documents législatifs fondés sur le Coran, la Sunna et la jurisprudence hanafite, notamment la loi sur la procédure relative à la réglementation des affaires pénitentiaires, l'exploitation minière, le transfert et la restitution des prisonniers, l'environnement, les douanes, le travail, l'investissement privé et la loi sur la police.
- Les 7 et 10 mai, la Cour suprême de facto La Cour a annoncé qu'entre le 1er janvier et le 29 mars, sa Division centrale Tamiz pour le personnel militaire et sa Division du personnel militaire de la zone sud-ouest de la Cour suprême Tamiz avaient traité 82 affaires (51 et 31 affaires respectivement).<sup>29</sup> La Cour militaire est compétente pour statuer sur les plaintes impliquant les forces de sécurité de facto ,

[24] RTA Dari News (@rtadarinews), X (anciennement Twitter), 12 mai 2025, 9h08. Disponible à l'adresse : <https://x.com/rtadarinews/status/1921787146626617562> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[25] SAIFKHAIBAR (@SAIFKHAIBAR1718), X (anciennement Twitter), 14 mai 2025, 12h36. Disponible sur : <https://x.com/SAIFKHAIBAR1718/status/1922564280068542578> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[26] Agence de presse Bakhtar (@bnapashto), X (anciennement Twitter), 19 juin 2025, 14h42. Disponible à l'adresse : <https://x.com/bnapashto/status/1935641506163142789> [dernière consultation le 9 juillet 2025]. [27]

[28] @MolCAfghanistan, X (anciennement Twitter), 30 juin 2025, 15h22. Disponible sur : <https://x.com/MolCAfghanistan/status/1940369355042075110> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[29] @MojAfghanistan, X (anciennement Twitter), 24 avril 2025, 9h58. Disponible sur : <https://x.com/MojAfghanistan/status/1915276722351542599>. Ministère de la Justice de facto , 24 avril 2025. Disponible sur : <https://t.co/bC5RbHaMTR> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[29] Cour suprême d'Afghanistan (@SupremeCourt\_af), X (anciennement Twitter), 7 mai 2025, 14h37. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1920057918780510392](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1920057918780510392) ; Ibid., 10 mai 2025, 13h41. Disponible à l'adresse : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1921131021824586077](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1921131021824586077) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

en tant que civils accusés de certains crimes.<sup>30</sup>

- Le 24 mai, la Cour suprême de facto a annoncé qu'entre le 1er janvier et le 29 mars, sa Direction générale de facto de l'inspection judiciaire - qui assure le contrôle des juges et du personnel judiciaire - avait reçu 157 cas de plaintes de justiciables devant les tribunaux centraux et provinciaux, dont 105 ont fait l'objet d'une enquête et de rapports soumis à la Cour suprême, tandis que

Les 52 autres faisaient toujours l'objet d'une enquête de la part des inspecteurs judiciaires. Ces derniers ont également annoncé avoir rédigé un rapport sur les manquements du personnel judiciaire et administratif, « préjudiciables au système administratif et à la société », et l'ont soumis à la Cour suprême pour instructions complémentaires.

et avait demandé des informations aux personnes qui avaient comparu devant les tribunaux pour examiner la manière dont elles avaient été traitées par les fonctionnaires du tribunal.<sup>31</sup>

- Le 1er juin, le ministère de facto de La justice a annoncé que depuis le rétablissement de l'« Émirat », il avait 832 nouveaux avocats de la défense ont été agréés et 1 511 ont été renouvelés, portant le nombre total d'avocats actifs à 2 343 à l'échelle nationale à la fin de l'année 1403 (20 mars 2025). Le ministère aurait également organisé quatre examens d'entrée avec 1 718 candidats sur 2 121.

Les candidates qui réussissent.<sup>32</sup> Les femmes avocates ne sont toujours pas officiellement autorisées à obtenir une nouvelle licence ou à exercer.

- Le 4 juin, avant l'Aïd al-Adha, la Cour suprême de facto a annoncé que 1 559 prisonniers éligibles avaient été libérés de huit prisons (provinces de Kaboul, Nangarhar, Laghman, Panjshir, Parwan, Kapisa, Khost et Nimroz), et que les peines de 950 autres prisonniers avaient été réduites.<sup>33</sup> Par ailleurs, les 5 et 7 juin, le Bureau de l'administration pénitentiaire de facto a annoncé la grâce et la libération d'environ 730 prisonniers de quinze prisons (y compris les prisons de Khost et Nimroz) et des réductions de peine pour 210 prisonniers des prisons de Khost et Nimroz.<sup>34</sup>

- Le 11 juin, ToloNews a rapporté que, Selon le porte-parole de facto du Bureau de l'administration pénitentiaire, au cours de l'année écoulée, plus de 400 prisonniers afghans condamnés à une peine de prison en Iran ont été transférés en Afghanistan.<sup>35</sup> Auparavant, le 21 avril, la Haute Direction de facto de la supervision et de la poursuite des décrets et édits avait annoncé que 199 prisonniers afghans rapatriés d'Iran (17 avril) avaient été transférés dans leurs provinces respectives pour purger le reste de leur peine.

[30] Voir la circulaire de facto n° 20 de la Cour suprême du 28 juillet 2022 déterminant les compétences des chambres judiciaires, notamment la Cour pénale, la Cour civile, la Division de la sécurité publique et la Cour militaire. Disponible à l'adresse : Afghanistan Rule of Law Observatory (ARLO), (1) Anglais : <https://arlo.online/> ; (2) Français : [https://arlo.online/upload/legislation/file\\_pa\\_1696135132\\_034\\_Circulaire\\_SC\\_n° \(20\) Pachtoune.pdf](https://arlo.online/upload/legislation/file_pa_1696135132_034_Circulaire_SC_n%C2%B0_20_Pachtoune.pdf) [Dernière consultation le 8 juillet 2025]. En outre, deux décrets confèrent compétence aux tribunaux militaires de facto pour connaître des affaires qui leur sont renvoyées, sans distinction de statut. Voir (1) le décret n° 23 du 5 février 2024, relatif au renvoi des affaires de la Haute Direction de la surveillance et de l'application des décrets et édits aux tribunaux militaires ; (2) le décret du 12 décembre 2024 relatif à la prévention de la traite des êtres humains. Disponible à l'adresse : <https://x.com/MojAfghanistan/status/1871784514655252674> [dernière consultation le 9 juillet 2025].

[31] Cour suprême d'Afghanistan (@SupremeCourt\_af) (SupremeCourt\_af), X (anciennement Twitter), 24 mai 2025, 15h03. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1926224911900479596](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1926224911900479596) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[32] (@MojAfghanistan), X (anciennement Twitter), 1er juin 2025, 10h32. Disponible sur : <https://x.com/MojAfghanistan/status/1929056037530751275> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[33] Cour suprême d'Afghanistan (@SupremeCourt\_af), X (anciennement Twitter), 4 juin 2025, 16h36. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1930234822980415499?t=O4BecEsGwYatq5OzqTsoA&s=19](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1930234822980415499?t=O4BecEsGwYatq5OzqTsoA&s=19) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[34] (voir, X) (@jaf\_opa), X (anciennement Twitter), 5 juin 2025, 13h43. Disponible sur : [https://x.com/jaf\\_opa/status/1930553562540491142](https://x.com/jaf_opa/status/1930553562540491142) ; 5 juin 2025, 15h54. Disponible sur : [https://x.com/jaf\\_opa/status/1930586455040032895](https://x.com/jaf_opa/status/1930586455040032895) ; 5 juin 2025, 21h40. Disponible sur : [https://x.com/jaf\\_opa/status/1930673589407138295](https://x.com/jaf_opa/status/1930673589407138295) ; 5 juin 2025, 21h44. Disponible sur : [https://x.com/jaf\\_opa/status/1930674578600116239](https://x.com/jaf_opa/status/1930674578600116239) ; 6 juin 2025, 22h08. Disponible sur : [https://x.com/jaf\\_opa/status/1931043122286379420](https://x.com/jaf_opa/status/1931043122286379420) [tous consultés pour la dernière fois le 8 juillet 2025].

[35] ToloNews, Plus de 400 prisonniers transférés d'Iran vers l'Afghanistan, 11 juin 2025. Disponible sur : <https://tolonews.com/afghanistan-194618> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

phrases proches des familles.<sup>36</sup>

- Le 19 juin, l'agence de presse Bakhtar  
Il a été rapporté que le chef des talibans a approuvé deux nouvelles lois, à savoir la loi sur la réglementation des rassemblements poétiques, approuvée par le décret n° 22 du 19 mai 2025, et la loi sur la prévention de la contrebande de nourriture, de médicaments et de produits de santé, approuvée par le décret n° 24 du 25 mai 2025.<sup>37</sup>
- Au cours de la période de référence, le de facto  
La Cour suprême a publié plusieurs annonces sur le rôle des tribunaux de facto dans la médiation des affaires de meurtre, soulignant les efforts visant à éviter le Qisas (la peine de mort). Les cas qui auraient été résolus se sont produits dans les provinces de Badakhshan, Ghazni, Helmand, Kaboul, Kapisa, Kunar, Logar, Uruzgan et Zabul.<sup>38</sup>

[36] [1914189245771665616](https://www.bakhtarnews.af/fr/nouvelles-mesures-legislatives-signees-en-afghanistan/) [dernière consultation le 8 juillet 2025].

@] HDS\_Afghanistan], 21 avril 2025, 9h57. Disponible sur : [https://x.com/HDS\\_Afghanistan/status/](https://x.com/HDS_Afghanistan/status/)

[37] Agence de presse Bakhtar, Nouvelles mesures législatives promulguées en Afghanistan, 19 juin 2025. Disponible sur : <https://www.bakhtarnews.af/fr/nouvelles-mesures-legislatives-signees-en-afghanistan/> [dernière consultation le 8 juillet 2025].

[38] Cour suprême d'Afghanistan (@SupremeCourt\_af], X (anciennement Twitter), voir :  
10 mai 2025, 11h53. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1921103912020361263](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1921103912020361263) ;  
13 mai 2025, 15h05. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1922239323673346499](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1922239323673346499) ;  
14 mai 2025, 17h02. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1922631006093279634](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1922631006093279634) ;  
19 mai 2025, 12h45. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1924378433850646599](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1924378433850646599) ;  
20 mai 2025, 11h54. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1924727857059647534](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1924727857059647534) ;  
22 mai 2025, 12h35. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1925463041111683131](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1925463041111683131) ;  
25 mai 2025, 11h34. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1926534788304740856](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1926534788304740856) ;  
15 juin 2025, 15h13. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1934200122662891532](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1934200122662891532) ;  
16 juin 2025, 12h28. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1934520959605653957](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1934520959605653957) ;  
24 juin 2025, 12h03. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1937413664400613766](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1937413664400613766) ;  
24 juin 2025, 14h20. Disponible sur : [https://x.com/SupremeCourt\\_af/status/1937448346651607411](https://x.com/SupremeCourt_af/status/1937448346651607411) [tous consultés pour la dernière fois le 8 juillet 2025].

